

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Oui ou non ?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209436>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du N° du 22 mars 1913 : Oui ou non ?  
— Patriotisme, non plaisir. — (Boutades). — Ce que nous devons à Léon X. — (Boutades). — Lé dzanhé. — Epître d'un vieil électeur à un jeune député (Mérine). — La vache (C. A.). — Le calendrier culinaire. — Le patois appris sans maître (A suivre). — Tout le monde en chasse. — (Boutades).

## QUI OU NON ?

Désirez-vous que le **24 janvier** soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férié ?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos **jeudi 27 mars** et le résultat final en sera publié dans le numéro du *Conteur* du samedi 29 mars.

## PATRIOTISME, NON PLAISIR

**A** LA demande de plusieurs personnes, nous prolongeons d'une semaine le délai pour la clôture de notre plébiscite sur la question du **24 janvier** férié.

Nous recevrons donc les adhésions *jusqu'au 27 courant, au plus tard*, afin de pouvoir les publier encore dans notre numéro du 29 mars.

Comme on l'a vu, les avis sont partagés. Si la majorité des adhérents se prononce en faveur du **24 janvier**, il y a une minorité, relativement importante, qui donne la préférence au **14 avril**.

Il se faut déjà réjouir, en tout cas, de l'admission du principe; c'est-à-dire de constater qu'un grand nombre de citoyens sont désireux de voir instituer un jour « officiel » de *fête nationale vaudoise* et que ce jour soit déclaré férié, afin de permettre à toute la population de le célébrer comme il convient.

Entendons-nous bien. En ouvrant notre plébiscite, nous n'avons point du tout voulu provoquer l'institution d'un jour de plus de réjouissances, populaires ou autres. Il y en a déjà bien assez; il y en a même beaucoup trop. Nous avons seulement pensé répondre au vœu de tout bon citoyen, en donnant occasion à tous, petits et grands, pauvres et riches, campagnards et citadins, ouvriers et intellectuels, d'associer, chaque année, en une journée solennelle consacrée à cette manifestation, leurs sentiments d'attachement à la petite patrie vaudoise.

C'est cela seul qu'il y a lieu de considérer. Or, pour cela, il ne faut pas se demander si le soleil — souvent problématique — d'avril sera plus propice à cette manifestation, uniquement patriotique, que les frimas de janvier. Qu'importe ! Le soleil ni les frimas n'ont rien à voir ici.

Il ne s'agit pas non plus de savoir s'il serait agréable de pouvoir s'accorder un jour de plus de congé. Cette question ne se pose pas en l'occurrence. Mieux vaudrait, en effet, plutôt renoncer au lundi de Pâques ou au lundi du Jeûne, qui n'ont d'autre excuse qu'un chômage conventionnel, en faveur du jour de « manifestation », plus encore que de « fête » patriotique, proposé par notre plébiscite.

On objectera peut-être que le patriotisme se peut manifester plus utilement qu'en des réjouissances, qu'il y a mille autres façons de bien aimer et de bien servir sa patrie. Cela se défend.

Mais le même raisonnement se pourrait appliquer à la religion. Il y a aussi mille façons individuelles de pratiquer les principes chrétiens, façons autres que la fréquentation régulière du culte public. Or que dirait-on si l'on s'autorisait de cette raison pour supprimer les manifestations communes de la religion, qui unissent dans un même temple et dans un même sentiment, sans exception de caste ni de rang, tous les chrétiens ? Il est permis de se demander si cette suppression ne causerait pas à la religion un sérieux préjudice.

Les manifestations individuelles et les manifestations communes sont également nécessaires au culte religieux. Elles ne s'excluent pas, elles se complètent. Il en est de même pour le culte de la patrie.

Voilà pourquoi nous croyons que des questions de saison, d'opportunité, de convenances, etc., ne doivent point entrer en ligne de compte dans le choix de la date de notre *fête nationale vaudoise*. Il importe seulement de savoir si les événements historiques du **24 janvier 1798**, qui ont réalisé populairement le rêve de notre indépendance du joug étranger, doivent céder le pas à ceux du **14 avril 1803**, qui ne furent, en quelque sorte, nous l'avons déjà dit, que la consécration officielle de cette indépendance. Tout autre considération ne saurait être envisagée.

\*\*\*

Voici les lettres et les adhésions qui nous sont encore parvenues depuis samedi dernier.

« Lausanne, le 14 mars 1913.

» A la Rédaction du *Conteur vaudois*.

» Les soussignés déclarent être partisans de la célébration d'une *fête patriotique vaudoise*, et de l'institution, dans ce but, d'un jour férié, à la date du **14 avril**, de préférence à celle du **24 janvier**.

» Avec considération distinguée.

» V. Post, H. Humberset, A. Guignard, L. Goy, secrétaires à la Chancellerie d'Etat.

\*\*\*

« La Rosiaz, le 12 mars 1913.

» Monsieur le Rédacteur  
du *Conteur vaudois*,

» Bon Vaudois, et patriote de tout cœur, les dates du **24 janvier** et du **14 avril** me sont également chères, mais est-il vraiment nécessaire de déclarer férié l'une ou l'autre de ces journées ? Sonneries de cloches et coups de canon, j'en suis, et je le désire, c'est simple et suffisant; mais férié, c'est-à-dire arrêt général, c'est aussi privation du gagne-pain pour nombre de personnes. Ne dépassons pas le but, restons simples, gardons tout cela pour « le **1<sup>er</sup> août**, fête nationale suisse »; et n'abusons pas des fêtes; on trouve partout qu'il y en a trop.

» Je vote donc *non*, sans arrière-pensée, persuadé que je suis qu'à l'époque où nous vivons le patriotisme vaudois n'a rien à gagner à l'institution d'une nouvelle fête et rappelons-nous que le travail c'est la Liberté.

» Veuillez agréer, etc.

» Henri PAVILLARD. »

\*\*\*

» Mon cher *Conteur*,

» A propos du **24 janvier** férié, voici une idée qui, je crois, n'a pas encore été émise en faveur de la « canonisation » patriotique que tu proposes.

» La jeunesse, dit-on, déserte le scrutin. Elle se désintéresse de la politique.

» Eh ! bien, rallumons le feu sacré à son foyer, l'école, qui fera les citoyens de demain.

» Faisons de l'instruction civique pratique, qui empoigne ces jeunes esprits et ces jeunes cœurs. Fêtons, mais fêtons sérieusement le **24 janvier**.

» A mon sens, la fête du **24 janvier** devrait être surtout une *fête de la jeunesse*, les vieux n'y figurant que pour mémoire.

» Un vieux Vaudois qui aime les jeunes. »

\*\*\*

» Merci au *Conteur vaudois* pour son initiative en faveur d'une commémoration plus effective de l'anniversaire du **24 janvier**, nous nous y associons de grand cœur.

» Lausanne, 16 mars 1913.

» C.-W. Recordon-Krieg,  
» Mme Recordon-Krieg,  
» L. Recordon. »

\*\*\*

» Lausanne, le 17 mars 1913.

» Messieurs,

» Par la présente, je me permets de venir protester contre l'initiative du **24 janvier** férié. Ceci pour les raisons suivantes.

» Les chantiers et ateliers sont généralement fermés 8 à 15 jours après le Nouvel-An, ce qui fait que la paie de la première quinzaine est nulle ou presque.

» Ensuite, je dirai que les fêtes patriotiques ou autres ne donnent aucun enthousiasme pendant la mauvaise saison.

» Je finis en invitant les promoteurs et inventeurs de nouvelles misères à procéder comme les syndicats ouvriers pour le **1<sup>er</sup> mai**.

» Ils l'ont déclaré férié entre eux et laissent travailler en paix ceux qui ne pensent pas comme eux.

» Dans cette attente, recevez Messieurs, etc.

» Un vieil abonné lausannois,  
au nom de plusieurs. »

\*\*\*

» Monsieur le Rédacteur du  
*Conteur vaudois*, Lausanne.

» A la question suivante : « Désirez-vous que le **24 janvier** soit choisi comme jour de fête populaire et nationale et soit déclaré férié », les citoyens dont les noms suivent, sous l'élan d'un